



Suite à appel en cause (tgi)

Par **patriciaviolet**, le **28/05/2008** à **20:08**

appelée dans une affaire de droit civil le magistrat qui organise la procédure a dit mon avocat qu'il voulait dissocier les affaires. Toutefois il a quand même donné une date pour les conclusions à mon avocat. CELA VEUT IL DIRE QUE même dissocié l'appel en cause n'est pas rejeté ? est-ce possible en termes de procédure ? si c'est dissocié, mon avocat demandera un sursis à statuer, qu'en pensez vous ?
merci beaucoup par avance
Patricia Violet

Par **novice43**, le **29/05/2008** à **18:30**

Bonjour,

Et qu'en pensez votre avocat ? Il est payé pour cela non !

cordialement,